



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/207

S/19588

7 mars 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 36 et 88 de la liste

préliminaire*

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT

SUD-AFRICAIN

CONSEQUENCES NEFASTES POUR LA JOUISSANCE

DES DROITS DE L'HOMME DE L'ASSISTANCE

POLITIQUE, MILITAIRE, ECONOMIQUE ET

AUTRE ACCORDEE AU REGIME RACISTE ET

COLONIALISTE D'AFRIQUE DU SUD

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 7 mars 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la déclaration publiée le 6 mars 1988 par le Ministère des affaires étrangères de l'URSS à la suite de la décision prise par le Gouvernement sud-africain d'interdire les activités d'une série d'organisations démocratiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 88 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité, ainsi que de le porter à la connaissance du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et du Comité spécial contre l'apartheid.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Union
des Républiques socialistes
soviétiques auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) A. M. BELONOGOV

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration publiée le 6 mars 1988 par le Ministère des affaires étrangères de l'URSS à la suite de la décision prise par le Gouvernement sud-africain d'interdire les activités d'une série d'organisations démocratiques

Le régime raciste sud-africain a récemment pris la décision d'interdire les activités politiques d'une série d'organisations démocratiques de masse, dont le Front démocratique uni (UDF) et le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU). Tel est le défi que le régime d'apartheid lance à tous les hommes et femmes intègres d'Afrique du Sud, partisans de la liberté et de la justice, opposés à l'oppression et à l'arbitraire. C'est là encore une vaine tentative de sa part de réprimer l'opposition croissante aux pratiques racistes et de briser le militantisme des organisations démocratiques antiracistes auxquelles participent des représentants de toutes les races et de toutes les couches de la population du pays.

Il est grand temps que le régime de Pretoria reconnaisse que l'avenir de l'Afrique du Sud ne peut pas être assuré par la répression de la lutte que son peuple mène contre le système d'apartheid, mais passe par la cessation de cette répression et l'adoption d'une attitude de réflexion qui permettrait d'en finir avec le système honteux de l'apartheid et d'unir les efforts de tous les Sud-Africains dans l'édification d'un Etat uni, démocratique et non racial.

L'apartheid est condamné et ne sera sauvé ni par une nouvelle vague de terreur et de répression, ni par la poursuite de l'occupation de la Namibie, ni par des actes d'agression armée contre les Etats africains de première ligne. Le recours à la force et à la terreur, ainsi qu'à la répression des droits et libertés du peuple, témoigne non pas de la solidité mais, au contraire, de la faiblesse du régime et prouve sa faillite et sa dépravation.

La guerre que le régime raciste déclare à présent, même à des organisations qui préconisent des méthodes de lutte non violentes, montre une fois de plus avec quel dédain Pretoria considère les aspirations du peuple sud-africain à la liberté et aux droits fondamentaux de l'homme. Le régime de Pretoria ignore effrontément aussi bien la Charte des Nations Unies que la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'ONU fête cette année le quarantième anniversaire, les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et la Convention de 1948 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

La communauté internationale ne peut se sentir en sécurité alors qu'en Afrique du Sud, on foule aux pieds la dignité humaine et les normes morales et éthiques de la civilisation. L'Organisation des Nations Unies a depuis longtemps affirmé l'illégalité de ce régime fondé sur la discrimination raciale et a qualifié son activité de violation flagrante des droits de l'homme, de menace contre la paix et la sécurité et de crime contre l'humanité.

Par son action, le Gouvernement sud-africain resserre encore le noeud du conflit en Afrique australe. C'est pourquoi la communauté mondiale doit prendre des mesures efficaces pour obliger l'Afrique du Sud à suivre la voie d'un règlement

politique équitable dans cette région. L'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud décidé par le Conseil de sécurité des Nations Unies doit être appliqué intégralement, fermement et rigoureusement. Il ne faut pas permettre que le droit international perde sa crédibilité et son autorité. Il est temps de passer à l'étape suivante : l'adoption de sanctions universelles et obligatoires contre le régime d'apartheid, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

L'opposition systématique, au Conseil de sécurité, du veto à l'adoption de décisions concernant des sanctions équivaut à une protection accordée aux racistes. C'est aussi un veto opposé à la démocratisation et à l'humanisation, ainsi qu'à la réalisation des droits de l'homme et des libertés en Afrique du Sud. Il y a lieu de se demander comment on peut concilier ce veto avec les déclarations de ceux qui en font usage, faisant état de leur attachement aux droits de l'homme, aux principes d'autodétermination et à la liberté des peuples. Il ne faut pas permettre qu'un nouvel acte antidémocratique du régime raciste reste une fois de plus impuni.

L'escalade de la politique d'apartheid suscite la colère et l'indignation en Union soviétique. La poursuite de la répression conduit à un nouvel accroissement de la tension et de la violence en Afrique du Sud, à une instabilité accrue et à la dégradation de la situation dans toute cette région qui est, par la faute du régime de Pretoria, l'un des points chauds de la planète. Tout cela ne peut que susciter une grave préoccupation.

L'URSS est prête à agir de concert avec tous ceux qui sont attachés aux nobles principes de l'ONU et aux idéaux de liberté et d'égalité de droits. Le temps est venu d'agir, et d'agir de manière décisive, pour déraciner l'apartheid et mettre un terme à cette situation de conflit en Afrique australe.
